



## Développement durable et territoires

Économie, géographie, politique, droit, sociologie

Vol. 7, n°3 | Décembre 2016

Modalités de qualification et de gestion des  
ressources naturelles (1/2)

---

# Mais que sont devenus les poissons du delta du Danube ? Les économies morales de la dégradation de la pêche dans une réserve de biosphère

*But what has become the fish from Danube Delta? The moral economies of fisheries degradation in a Biosphere Reserve*

Veronica Mitroi et Jean-Paul Billaud

---



Éditeur

Réseau « Développement durable et  
territoires fragiles »

### Édition électronique

URL : [http://  
developpementdurable.revues.org/11472](http://developpementdurable.revues.org/11472)  
DOI : 10.4000/  
developpementdurable.11472  
ISSN : 1772-9971

### Référence électronique

Veronica Mitroi et Jean-Paul Billaud, « Mais que sont devenus les poissons du delta du Danube ? Les économies morales de la dégradation de la pêche dans une réserve de biosphère », *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol. 7, n°3 | Décembre 2016, mis en ligne le 21 décembre 2016, consulté le 11 mai 2017. URL : <http://developpementdurable.revues.org/11472> ; DOI : 10.4000/developpementdurable.11472

---

Ce document a été généré automatiquement le 11 mai 2017.



*Développement Durable et Territoires* est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale 4.0 International.

---

# Mais que sont devenus les poissons du delta du Danube ? Les économies morales de la dégradation de la pêche dans une réserve de biosphère

*But what has become the fish from Danube Delta? The moral economies of fisheries degradation in a Biosphere Reserve*

Veronica Mitroi et Jean-Paul Billaud

---

- 1 La richesse écologique du delta du Danube est reconnue par de nombreuses études scientifiques et fait l'objet, depuis une vingtaine d'années, de politiques de conservation. Nous proposons ici une lecture sociologique du delta qui vise à interroger la pertinence des mesures de gestion écologique pour ceux qui sont concernés au premier chef – ses habitants. Reconnu comme réserve de biosphère par l'Unesco en 1991, le delta du Danube est la plus grande zone humide d'Europe (580 000 ha) et son delta est considéré comme le « plus naturel » du continent. Les habitants du delta ont fondé un mode de vie adapté aux spécificités des milieux, en développant une économie locale basée principalement sur la pêche artisanale.
- 2 Les faibles captures de poissons enregistrées après 1990 font apparaître une ressource en chute libre et laissent entendre une dégradation alarmante, imputée aux pratiques locales de pêche qualifiées alors d'excessives et non responsables. Cette situation justifie l'introduction de droits de pêche, inspirés par la pêche industrielle, mais l'incapacité politique à faire respecter les nouvelles règles conduit à un enchaînement de sur-réglementations qui vont à l'encontre de la devise : « Protégez la nature, conservez les traditions ! » Les associations de pêcheurs constituées après 2005 gèrent aujourd'hui les droits de pêche sous le contrôle strict de l'Administration de la réserve de biosphère du

delta du Danube (ARBDD), qui fixe les quotas soutenables et valide le nombre d'outils et de permis de pêche. Pourtant, la dénonciation (par les médias, l'ARBDD, les institutions de contrôle, associations écologistes et les pêcheurs eux-mêmes) de l'augmentation du braconnage et de la surexploitation des ressources est plus forte que jamais. En même temps, les associations de pêcheurs déplorent aujourd'hui l'impact négatif que certaines mesures de conservation imposées dans la réserve auraient sur la profession.

- 3 L'article montre comment, au-delà de son estimation avec des outils scientifiques et gestionnaires, la dégradation de la pêche est aussi la résultante des rapports de pouvoir entre les différents acteurs concernés, de leurs visions sur les causes de la dégradation et les solutions à mettre en œuvre. Notre raisonnement s'appuie sur le concept « d'économie morale » (Thompson, 1971 ; Scott, 1998), tout en accordant une attention particulière aux processus de production de savoirs qui sont aujourd'hui la principale source de légitimation des « bonnes » pratiques d'extraction, de gestion et d'interaction avec l'environnement. Nous explicitons, dans un premier temps, les principales sources théoriques nous permettant de placer les savoirs au centre des « économies morales » de la dégradation, aussi bien dans le monde de la gestion des droits de pêche que dans celui de l'économie locale. Une étude de l'évolution des droits de pêche dans la réserve depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle, nous permet d'identifier dans un deuxième temps, les différentes problématisations de la dégradation de la pêche formulées par les systèmes socio-politiques qui se sont succédé dans la région. Finalement, à partir des enquêtes réalisées dans les villages du delta, nous identifions les modes de réagencement que les systèmes de gestion des droits de pêche et plus largement les mesures de protection de la nature ont induits dans les communautés de pêcheurs dans la réserve. En explicitant les formes locales d'opposition et de résistance aux mesures de protection instituées par la réserve, cet article illustre ainsi l'importance des savoirs, des normes et des pratiques locales dans les programmes de conservation de la nature.

## **1. Le bon savoir et la mauvaise dégradation. « L'économie morale » de la dégradation des ressources naturelles**

### **1.1. L'économie morale des droits de pêche. Pourquoi les droits de pêche doivent-ils être la solution à la dégradation de la pêche ?**

- 4 Les politiques de la pêche sont orientées depuis plusieurs décennies par la narration dominante de la dégradation des ressources, dont la cause principale est la surpêche, comprise principalement comme une « tragédie des communs » (Hardin, 1968), une défaillance du système institutionnel qui n'arrive pas à réguler l'accès aux ressources (Charles, 1992 ; Ostrom, 1990). Dans une étude sur les pêcheries artisanales du nord du fleuve Zambèze, Abbott et Campbell (2009) montrent comment les politiques de gestion s'appuient sur des « narrations environnementales » largement acceptées par le public et les gouvernements. Dans ces narrations, la solution à la dégradation ne peut venir que de restrictions de l'effort de pêche en fonction de la capacité de support de l'écosystème.
- 5 Une des raisons de la pérennité de la croyance dans le pouvoir régulateur des droits de pêche, en dépit des critiques montrant des résultats inattendus et non souhaités (Holm, 1996 ; Degnbol et McCay, 2006), tient au fait que les prescriptions sont simples, de l'ordre

de la logique et de l'intuitif. L'usage des *analogies* dans l'explication de la dégradation de la pêche pour réduire les facteurs de complexité est très commun dans la science halieutique (Smith, 1991 ; Garcia, 2004 ; Chauveau et Jul-Larsen, 2000 ; Catanzano et Rey, 1997). Les systèmes de droits de pêche tirent également leur légitimité de la mobilisation des données scientifiques. L'inventaire des espèces, le déclin de la biomasse, l'estimation des stocks, la description des chaînes trophiques..., sont autant d'informations produites par des scientifiques et pouvant être traduites par les gestionnaires en termes sociaux (effort de pêche, quotas, etc.). Pourtant, il n'y a pas actuellement un modèle écologique précis permettant d'imputer exclusivement la baisse des stocks aux pratiques de la pêche. Les échantillonnages scientifiques sont confrontés à la précision des données, l'usage des déclarations de capture fausse l'identification des stocks en les sous-estimant ou en les surestimant (Charles, 1995). Les incertitudes sur la dégradation des ressources halieutiques ne sont donc pas strictement écologiques, mais également d'ordre social. Si la science halieutique est loin d'être une science exacte qui fait l'unanimité des experts, les gestionnaires entendent toujours appuyer leurs décisions sur le principe de précaution dans la gestion de la pêche : la restriction des droits de pêche doit s'imposer comme règle, sans avoir besoin de chercher les « preuves » du lien entre augmentation de l'effort de pêche et dégradation des ressources.

- 6 Les énoncés de la science halieutique peuvent donc être considérés comme relevant des principes d'une « économie morale » de la pêche. C'est-à-dire des principes de justification et des jugements moraux (Daston, 1995) avancés dans le monde halieutique par des scientifiques et gestionnaires qui croient « bien faire » pour la protection des ressources. Loin d'être socialement neutres, les quotas de pêche sont l'expression d'une science réglementaire (Barbier, 2010), qui dispense ceux qui les définissent de toute vérification de la validité de leurs assumptions, considérées *de facto* comme « justes ». En retraçant l'histoire de la gestion de la pêche en Europe, Reveret (1991) et Weber (1998) montrent à quel point la conception de la pêche reflète les discours économiques dominants de chaque époque. Dans une analyse du système de quotas individuels transférables dans les pays nordiques, Holm (2007) démontre, lui, comment le calcul des quotas est directement influencé par les politiques de la pêche plutôt que l'inverse, contrairement à l'idée reçue. Les instruments de mesure de la ressource marine constituent des dispositifs qui permettent de construire et d'objectiver la rareté économique ou naturelle et, avec elle, de définir les comportements humains souhaités.

## 1.2. La « fishiness » au centre des explications locales de la dégradation

- 7 En limitant l'accès local aux ressources au nom de la conservation de la nature, les structures de gestion des aires protégées entrent souvent en conflit avec les pratiques locales, en les criminalisant (Peluso, 1992). Ce phénomène que Clark (2001) qualifie d'« exclusion morale » consiste dans l'usage de rhétoriques culpabilisantes vis-à-vis des pratiques locales de prélèvement, justifiant l'exclusion des intérêts locaux au nom des intérêts étatiques considérés comme plus légitimes. De nombreuses études montrent comment les populations qui s'organisent pour résister et pour transgresser les nouvelles règles (Peluso, 1992 ; Ribot, 1998 ; Campbell *et al.*, 2001), entrent ainsi en illégalité, renforçant le cercle vicieux de l'exclusion. Le concept d'« économie morale », popularisé par E.P. Thompson (1971), puis repris et développé par J.C Scott (1998), est une invitation

à réfléchir aux facteurs structurant les résistances locales en termes de systèmes de valeurs et de normes utilisés par ces populations pour juger : les fonctions socio-économiques des différents membres d'une société, ce qui est tolérable et ce qui est intolérable en termes de droits, de besoins, etc. Ainsi, dans l'analyse du *Blacking* dans les forêts domaniales de l'Angleterre du XVIII<sup>e</sup> siècle, E.P Thompson (1975) analyse le braconnage comme une réaction dont il faut comprendre les valeurs qui la sous-tendent, les ressorts historiques dans lesquels elle s'inscrit, ainsi que les formes de légitimation qu'elle revendique. À la différence de Thompson, qui situe les systèmes de valeurs au centre de son étude, nous privilégions une analyse des savoirs mobilisés par les pêcheurs dans leur interprétation de la dégradation des ressources et dans la justification des actes « non conformes » avec les nouvelles restrictions écologiques.

- 8 La prise en compte de ce qui est génériquement dénommé comme « savoirs locaux » repose sur une double justification. D'un côté, ils sont considérés comme déterminants pour la préservation de pratiques locales adaptées à l'environnement naturel, d'un autre côté, ils permettent d'expliquer les comportements des populations face à la dégradation des milieux. À la différence des savoirs rationalisés utilisés dans la définition des quotas de pêche, les savoirs mobilisés quotidiennement par les pêcheurs sont des savoirs que nous pouvons qualifier de savoir « de praticiens », c'est-à-dire des savoirs « situés » (Hobart, 1993), orientés par une prise en compte spécifique des processus naturels sur lesquels s'exerce la pratique (Mormont, 2006). Dans le monde de la pêche, Palsson (1995, 1999) parle de « *fishiness* » comme la capacité acquise suite à l'interaction répétée avec un milieu aquatique qui permet aux pêcheurs d'attraper les poissons. Cette capacité repose en réalité d'après Palsson sur trois types de savoirs complémentaires. Le premier type est le savoir environnemental sur les espèces de poissons et leurs environnements de vie : où le poisson vit, comment il se nourrit, quels sont ses cycles de croissance et de migration, comment il réagit aux variations des milieux, etc. Le deuxième type de savoirs indispensables à la pêche, ce sont les savoirs techniques ou empiriques : la capacité d'utiliser des outils et des techniques de pêche adaptés à l'environnement où la pêche a lieu. À ceux-ci s'ajoutent des savoirs sur les institutions sociales : la connaissance des règles formelles et informelles d'accès aux ressources, la capacité de s'organiser pour accéder à la ressource, etc. Ces savoirs qui constituent la « capacité de pêche » d'un pêcheur, serviront comme support aux jugements du « bon » et « mauvais » pêcheur, du « bon » ou « mauvais » lieu de pêche, mais également des « bonnes » et « mauvaises » actions pour entretenir les milieux de pêche, etc. Le « bon » et le « mauvais » n'ont pas ici un sens strictement pragmatique lié au succès pratique de l'action, mais aussi un sens moral : « c'est bien », c'est-à-dire « c'est juste ».

## 2. L'historicité des droits de pêche dans le delta du Danube – les récits institutionnels de la dégradation

- 9 Le delta est une vaste zone humide<sup>1</sup> qui abrite une biodiversité écologique remarquable, reconnue par l'Unesco comme une réserve de biosphère (RBDD) et inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité, dès le renversement du régime socialiste en 1989. L'économie locale des 15 000 habitants réunis en 23 communautés, qui font partie du territoire de la réserve, est constituée par l'agriculture, l'élevage et le tourisme, mais la principale source de revenus reste la pêche, pratique séculaire pour les habitants de la région.

Figure 1. Carte du delta du Danube



Source : LandSat

- 10 Sur le territoire roumain, les pêcheries du delta du Danube exploitent une variété d'habitats répartis sur les 580 000 ha de la RBDD (Figure 1). Son territoire comprend de nombreux lacs, des marécages et des lagunes saumâtres reliés entre eux et avec les principaux bras du Danube, par d'étroits chenaux couverts de végétation aquatique dense. En fonction du régime hydrologique, les milieux de la pêche varient entre 170 000 et 270 000 ha (cf. figure 1). La diversité des milieux favorables à la pêche ainsi que la diversité des espèces qui y vivent ont déterminé le développement d'une pêche complexe et multispécifique, représentant une des pêcheries en eaux intérieures les plus importantes d'Europe. La plus grande partie de la pêche se réalise avec des outils de petite taille, à très basse productivité (entre 0,1 t et 0,5 t par outil et par an). Pour la pêche en mer Noire ou dans les grands lacs de la lagune Razim-Sinoe, les pêcheurs utilisent des outils plus grands qui supposent une organisation des équipes (de 6 à 12 pêcheurs), mais la pêche proprement dite est réalisée de manière manuelle, selon une multitude de techniques adaptées à la spécificité des différents lieux de pêche.
- 11 En 2010, parmi les 135 espèces de poissons inventoriées dans la réserve, 30<sup>2</sup> ont une valeur commerciale et font traditionnellement l'objet d'une pêche. Si l'évolution quantitative et qualitative des captures est fortement marquée par les interventions humaines sur les milieux (Gastescu et Stiuca, 2008), l'état des stocks de poissons et l'importance des captures (entre 20 000 t/an dans les années soixante-dix et 2 300 t/an au début des années deux mille) seront interprétés différemment par les régimes administratifs qui se succéderont dans la région.
- 12 L'approche diachronique de la régulation de l'activité de pêche dans le delta du Danube pendant les deux derniers siècles permet de saisir comment la dégradation sera

problématisée de manière très différente (cf. tableau 1) en fonction des objectifs (politiques et économiques, sociaux ou encore écologiques) de l'État roumain dans la région. Chaque problématisation doit répondre à une série d'incertitudes, abordées avec des outils d'intervention très différents (travaux hydrotechniques, systèmes de propriété, etc.).

Tableau 1. L'évolution des traductions institutionnelles de la dégradation des ressources halieutiques

Système de gestion	Objectifs	Problématisation de dégradation	Type d'intervention
<b>Antipa</b> (première moitié du XX <sup>e</sup> )	1. Rationalisation 2. Contrôle de l'Etat	1. Incertitude politique – absence des droits d'accès. 2. Incertitude scientifique – améliorer la productivité naturelle des milieux.	1. Loi de la pêche : droits de pêche individuels. 2. Travaux hydrotechniques dans la « logique » du fleuve.
<b>Communisme</b> (1950-1989)	1. Productivité 2. Contrôle social	1. Incertitudes économique et socio-politique liées aux plans de production. Dégradation = sous-production. → Dénier de fait de la dégradation !	1. Nationalisation 2. Artificialisation et exploitation intensive des milieux.
<b>La réserve de Biosphère du delta du Danube</b>			
<b>Libéralisation</b> (1990-2003)	1. Transformation institutionnelle 2. Privatisation	1. Incertitudes socio-politiques liées à la transition postcommuniste → Effacement des traces du système.	1. Mise en place d'une réserve de la biosphère. 2. Privatisation des entreprises de l'État et des droits de pêche.
<b>Les concessions</b> (2003-2005)	1. Meilleur contrôle des prélèvements	Incertain sociale 1. Surexploitation 2. Braconnage	1. Concession de l'activité de pêche.
<b>Les associations de pêcheurs</b> (après 2006-2007)	1. Conformité avec la politique européenne. 2. Réhabilitation des droits de pêche – élimination des monopoles	1. Incertitude sociale : Exclusion de la population locale et détérioration des conditions économiques des pêcheurs	1. Création des associations de pêche.

- 13 Ces problématizations et explications de la dégradation de la pêche renvoient aux « économies morales » en ce qu'elles qualifient l'impact « positif » ou « négatif » des interventions humaines sur les ressources, en fonction des objectifs de gestion. La dégradation en tant que problème sociétal intervient donc à travers son caractère « moralisant », dans l'agencement des relations de pouvoir et dans la disposition des pratiques humaines.

## 2.1. Le système Antipa<sup>3</sup> (1896-1940) – Science et politique mobilisées en faveur de la pêche

- 14 La gestion de la pêche dans le delta trouve ses bases modernes dans la loi de la pêche de 1896, conçue par G. Antipa pour répondre à la forte dégradation des pêcheries constatée au début du XIX<sup>e</sup> siècle, après l'intégration du delta à la Roumanie (1878). Cette loi va formaliser la réglementation de la pêche en tant que « bien commun » et va introduire des « cartes de pêche » stipulant des droits de pêche pour les pêcheurs individuels, mais aussi la possibilité de création de coopératives locales de pêche. Elle prévoit également une forte possibilité d'intervention de l'État dans le commerce du poisson, ce qui se concrétisera par la mise en place des services de vente à la criée sur les marchés de Braila, Galati, Tulcea ou Constanta. Bien que fortement critiquées par les contemporains à cause

du caractère trop interventionniste de l'État, ces mesures prises pour éviter la perte du poisson et la contrebande conduisent à un développement considérable de l'industrie de la pêche et à l'amélioration des conditions économiques des pêcheurs<sup>4</sup>. Ce développement est soutenu par une série de travaux d'amélioration hydrotechnique des étangs et des lagunes du delta, commandés par Antipa (1899), qui vont augmenter « la productivité naturelle du delta » (les captures totales passent d'une moyenne annuelle de 10 000-12 000 t/an à 15 000 t/an dans la période de l'entre-deux-guerres). Antipa (1921) était opposé à tout endiguement systématique et définitif, préférant des interventions douces, respectueuses de l'hydrologie naturelle du delta. Cette vision d'un développement piscicole dans le delta basé sur l'économie locale sera complètement mise en cause par l'arrivée au pouvoir du parti communiste en 1945.

## 2.2. La dégradation silencieuse pendant le socialisme (1945-1989)

- 15 Après 1945, l'ancienne économie fondée sur la pêche connaît un basculement radical avec la nationalisation des années cinquante, quand une nouvelle loi déclare illégale la pêche avec des outils privés, le droit de pêche étant exclusivement accordé aux entreprises d'État. Les pêcheurs sont payés, à partir de ce moment, en tant que salariés et en fonction de la quantité de pêche livrée. À une certaine modernisation de la production (les bateaux sont mécanisés, les entreprises sont équipées de glacières, de systèmes de salage et conserve, etc.), répond le contrôle total des conditions d'exploitation de la pêche par les entreprises étatiques qui auront pour conséquence la dégradation incontestable des ressources. Le premier Plan d'aménagement complexe du delta est élaboré en 1962. Il prévoit des endiguements et des aménagements agricoles et piscicoles qui conduiront dans les années 1970-1980 à la réduction des surfaces inondables et à la détérioration des habitats naturels<sup>5</sup>. Ainsi, toutes les activités économiques de la région sont subordonnées à partir des années quatre-vingt à une entreprise d'État – la Centrale du delta du Danube, dont le but est la mise en œuvre du Programme d'aménagement et d'exploitation intégrale du territoire du delta du Danube, avec des objectifs de productivité toujours plus importants. Si dans les années 1960-1970, l'augmentation de la capacité de pêche au sein des entreprises socialistes conduit à une augmentation des captures jusqu'à 20 000 t/an (valeur maximale enregistrée dans le delta), dans la période suivante (années 1970-1980), les endiguements massifs qui modifient le régime hydrologique, les apports en nutriments et l'introduction d'espèces invasives (la carpe chinoise) entraînent une chute spectaculaire des captures jusqu'à 6 000 t/an vers la fin des années quatre-vingt.
- 16 La problématisation des niveaux de productivité par les institutions étatiques n'est pas faite en termes de surexploitation des ressources, mais elle est toujours comprise comme un problème de sous-exploitation de ces milieux complexes et de sous-investissement humain. L'intensification de la production ne cible pas des besoins locaux, mais c'est une commande politique pour servir l'« intérêt de la nation ». Cette période reste d'ailleurs dans la mémoire locale comme une période d'abondance de la pêche, car les besoins locaux sont largement satisfaits et assimilés avec le taux d'emploi à 100 % dans les villages.



## 2.3. Protection de la nature et dégradation de la pêche dans la réserve naturelle (après 1990).

- 17 Avec la mise en place d'une réserve naturelle par décret national<sup>6</sup> en 1990, la Centrale du Danube est liquidée, ses infrastructures et le personnel étant transférés à la nouvellement créée toute récente Administration de la réserve du delta du Danube Administration de la Réserve du Delta du Danube (ARBDD), qui s'engage vers une transition aussi bien socio-économique (privatisation des entreprises étatiques) qu'écologique (priorité donnée à la conservation et à la restauration des écosystèmes). Le principal rôle attribué à la réserve dans les premières années de son existence est d'effacer l'action de l'ancien régime, désigné comme le principal responsable de la dégradation des écosystèmes deltaïques.

### 2.3.1. La privatisation de la pêche – la dégradation comme problème écologique et politique

- 18 Pendant les premières années de transition postcommuniste et dans un contexte de déclin des entreprises socialistes d'exploitation, la pêche dans les bassins naturels s'impose de nouveau comme la principale activité économique du delta (dans certains villages le taux d'occupation dans la pêche représente plus de 50 % de la population active). La pisciculture connaît une baisse très importante et les anciennes entreprises de la Centrale sont transformées par la privatisation en simples firmes de commercialisation du poisson. Les pêcheurs peuvent vendre librement leurs captures aux firmes de leur choix (on en comptait 14 en 1994 et 123 en 2003), bénéficiant du nouveau marché « libre ». En absence d'une bourse du poisson pour réguler les prix de vente, il a été estimé (INCPDD, 1997) que 20 à 40 % des captures n'étaient pas déclarées et se retrouvaient sur le marché noir. Après 1997, quand une nouvelle loi de la pêche est votée par le Parlement roumain, la régulation de la pêche va devenir la principale préoccupation de gestion de la réserve, car la surexploitation de la pêche s'impose comme récit dominant de la dégradation, remplaçant petit à petit les discours incriminant les aménagements réalisés pendant le régime socialiste. Une série de mesures va viser l'ajustement des pratiques existantes et la diminution de l'effort de pêche, selon un système de droits de pêche inspiré par la pêche industrielle, mais peu adapté à la complexité de la pêche artisanale pratiquée dans le delta. Les quotas de pêche baissent d'une année sur l'autre, mais le marché noir fleurissant rend le respect de ces mesures difficilement contrôlable. Les interactions entre les agents de garde de la réserve et les pêcheurs sont très conflictuelles à cette époque et conduisent à une vision très négative de la réserve dans les villages.

### 2.3.2. La privatisation totale – la dégradation comme problème écologique et économique

- 19 Afin de mettre un terme aux comportements illégaux, dont étaient accusés à la fois les pêcheurs et les firmes de commercialisation de la pêche, le gouvernement introduit à partir de 2003 la concession des activités de pêche dans les territoires de la RBDD. Le résultat est le partage des territoires de pêche entre 23 firmes concessionnaires qui obtiennent par enchère publique le droit d'exploitation et de valorisation pour des périodes entre 15 et 40 ans, contre des redevances payées à l'État. Les firmes

concessionnaires sont la propriété d'hommes d'affaires très importants, aucune association de pêcheurs n'ayant réussi à gagner les licitations des droits de pêche. Ces concessions limitent rigoureusement la liberté de commerce des pêcheurs qui sont de nouveau, comme au temps du communisme, des employés liés par un contrat d'exclusivité à un concessionnaire précis. La concurrence émergente des années quatre-vingt-dix a été remplacée par une situation de monopole qui fait baisser de moitié les revenus déclarés générés par la pêche et réduit le nombre de pêcheurs de 20 % entre 2002 et 2003. Les captures se stabilisent et l'action des firmes concessionnaires est saluée par les autorités comme une lutte contre le braconnage qui contribue ainsi à la protection des ressources. Profitant de leur implantation dans les villages et d'importants capitaux financiers, ces investisseurs privés se portent massivement sur le tourisme, gardant souvent la pêche comme une activité « accessoire », au désespoir des pêcheurs qui espéraient des investissements (alevinages, équipement de pêche) de la part de ces grands patrons.

### 2.3.3. Les associations de pêcheurs – la dégradation comme problème socio-économique

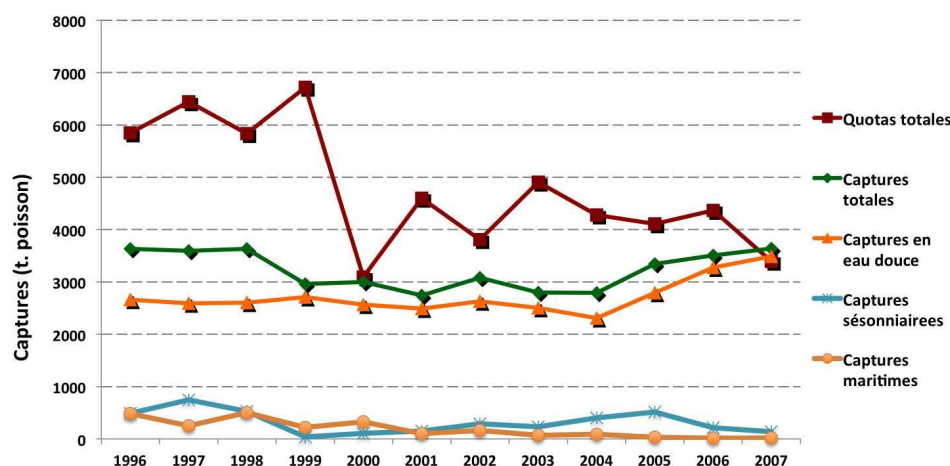
- 20 En 2005, à la veille de son intégration dans l'Union européenne, la Roumanie se voit conditionner le droit d'accéder au Fonds européen pour la pêche Fonds Européen pour la Pêche (FEP) à la création d'associations de pêcheurs, les seuls reconnus par l'Europe comme « producteurs » et pouvant accéder à ces fonds. Le système des concessions étant illégal, selon la loi européenne, la gestion des pêcheries du delta doit être de nouveau restructurée. Une nouvelle loi de la pêche (loi 113/2005) établit que les droits de pêche (quotas et permis) peuvent être attribués seulement aux pêcheurs et aux organisations de pêche. Au terme de plusieurs procès en justice, une partie des contrats de concession sont annulés immédiatement, d'autres vont réussir à se maintenir pendant deux, trois années, générant des situations conflictuelles et une confusion accrue dans la gestion des pêcheries dans le delta. Des associations de pêcheurs sont créées dans la foulée, mais leur pouvoir d'action reste très limité face au monopole économique des concessionnaires qui demeurent les propriétaires des *cherhana*<sup>7</sup>, dont les associations de pêcheurs dépendent pour la vente du poisson. La problématique du braconnage redevient d'actualité, les captures enregistrées repartent à la baisse, ce qui vaut à des responsables politiques de déclarer à plusieurs reprises dans les médias qu'il faut interdire la pêche commerciale dans le delta, dernière solution pour la préservation des ressources, au profit d'un territoire désormais voué au développement du tourisme.

## 2.4. La faible pertinence des indicateurs face à la complexité locale de la pêche

- 21 Rétrospectivement, l'évolution des indicateurs mobilisés (quotas et captures) pour instituer une gestion basée sur les droits de pêche montre qu'en effet, ces indicateurs ne permettent pas de justifier la restriction des droits de pêche dans le delta du Danube. Les captures officielles chutent de moitié par rapport à 1989, mais resteront relativement stables (entre 2 000 et 2 800 t) pendant toute la période postsocialiste, malgré les différents systèmes de gestion expérimentés. Les quotas de pêche sont réduits de façon continue sans qu'ils n'aient jamais été dépassés par les captures officielles (cf. figure 2). Le nombre de permis de pêche qui avait doublé entre 1990 et 2000 (en passant de quelque

quelques 800 à 1 700), sera plafonné à 1 500 permis en 2005, et stabilisé autour de 1 000 pêcheurs après 2010.

Figure 2. L'évolution des quotas totaux et des captures totales par type de pêche



Source : ARBDD – Rapport sur l'état de l'environnement dans la RBDD, 2007

- 22 Dans le contexte institutionnel très instable que connaît le delta du Danube après 1990, il est vrai qu'il est très difficile d'estimer l'évolution réelle de l'effort de pêche et des captures. Néanmoins, le renforcement continu des restrictions et l'incapacité des autorités à inclure les pêcheurs dans la conception des systèmes de gestion montrent la défaillance d'un système institutionnel qui n'arrive ni à réguler l'accès à la ressource, ni à justifier les mesures prises, ni à expliquer la dégradation des ressources. Pour le directeur de l'INDD – l'Institut national delta du Danube –, l'argument d'une trop grande pression sur la ressource par la population locale ne tient pas car, selon les estimations de l'institut, il y aurait dans le delta assez de poissons pour répondre aux besoins économiques de la population locale, à condition que l'exclusivité de leurs droits soit respectée. Pourtant, l'argument de la surexploitation reste le principal moteur d'action des autorités et de nouvelles réglementations visent toujours à réduire l'effort de pêche dans le delta. Ces nouvelles restrictions (l'interdiction en 2010 de l'utilisation de certains « petits » outils de pêche – *setci* et *ave* dans les lacs de la réserve) vont déclencher une série de protestations parmi les pêcheurs qui s'approprient à défendre le caractère « traditionnel »<sup>8</sup> de leurs pratiques de pêche.

### 3. Quelle économie morale dans les villages du delta ?

- 23 « Aujourd'hui, nous savons seulement ce qui est marqué sur papier. Si nous faisons ce qui est écrit sur papier, nous finirons par manger le poisson qui est marqué sur papier » (entretien, pêcheur, delta du Danube, 2010).
- 24 L'épuisement des explications officielles de la dégradation nous a conduits dans plusieurs villages<sup>9</sup> du delta pour essayer de comprendre comment les pêcheurs font l'expérience de la dégradation et comment sont affectées leurs pratiques et interactions. Si les différentes manières de définir les droits de pêche n'ont pas réussi à diminuer la dégradation des ressources, notre hypothèse est que ce qui fait défaut est le faible consensus sur la manière dont sont définis aussi bien les ressources que le rôle des acteurs dans la mise en place d'une gestion durable des ressources piscicoles.

#### 3.1 Comment le « savoir pêcher » et la fishiness relativisent les postulats de la dégradation mobilisés par les systèmes de droits de pêche ?

- 25 La dégradation de la ressource piscicole est pour les pêcheurs une « réalité » qu'ils perçoivent et qu'ils interprètent à leur manière lors de l'expérience répétée sur les lieux de pêche (*balta*). À travers leur activité, les pêcheurs surveillent en permanence l'environnement et développent une lecture spécifique des milieux, leur permettant de (re)connaître le comportement des poissons dans leurs milieux de vie. C'est une lecture « subtile » (Barthélémy, 2005) de nombreux éléments environnementaux interconnectés : la couleur du ciel, le vol des oiseaux, la direction du vent, l'aspect de l'eau. Si le vent chaud souffle de la mer vers l'intérieur des terres, c'est bon signe, car le poisson reste vers les terres. Au contraire, le vent froid qui souffle de la mer apporte des méduses qui immobilisent les pêcheurs au rivage. En fonction des espèces ciblées, l'eau doit être : « ni trop chaude, ni trop froide », « ni trop claire » – car pauvre en nutriments, « ni trop sale » – car le poisson aime « se cacher ». Le niveau de l'eau et la direction des courants offrent également des indications très utiles.
- 26 L'adaptation des outils et des pratiques de pêche est ainsi le produit des savoirs sur le comportement des poissons (« le poisson reste caché », « le poisson dort », « le poisson sortira »), qui orientent les prises de décision quotidiennes : sortir ou non sur l'eau, à quel endroit et à quel moment. Par conséquent, pour les pêcheurs locaux, la « capacité de pêche » ne s'exprime pas en nombre d'outils de pêche, mais en référence à l'adéquation du travail avec les milieux de pêche. Alors que les experts tentent d'estimer et de contrôler la capacité de pêche en standardisant l'effort de pêche et en contrôlant les dotations techniques permises (ex. : maillage, nombre d'outils, nombre de pêcheurs), au niveau local, les pêcheurs relativisent la pertinence de ces mesures et les liens déterministes entre « effort de pêche » et « captures ».
- 27 Alors qu'ils ont un rôle important dans la réalisation des captures, les savoirs empiriques des pêcheurs sont très peu pris en compte<sup>10</sup> dans les estimations officielles des ressources (réduits à de simples déclarations de capture). Nous pouvons dire que, dans la pêche artisanale, le pêcheur est le seul en mesure d'estimer effectivement la relation entre l'effort de pêche et les captures, même si cette relation reste difficilement exprimable

pour les pêcheurs (Palsson, 1995). Autrement dit, ils sont les seuls à pouvoir apprécier, en fonction de leur « lecture de l'eau », si les captures sont bonnes ou pas. Cette estimation empirique des stocks, contrairement à l'estimation scientifique, ne fait aucun doute ni sur l'adéquation de l'effort de pêche avec les captures, ni sur l'exactitude des captures déclarées.

### 3.2. Quels jugements locaux pour la dégradation de la pêche ?

- 28 Les pêcheurs estiment que leur capacité de pêche est déterminée également par les interactions avec d'autres acteurs (locaux ou institutionnels) qui peuvent brimer ou restreindre leurs possibilités de capture et donc « relativiser » l'importance de leur savoir-faire. En cela, on peut dire que plus les captures sont mauvaises, plus les savoirs locaux sont sous-estimés en tant que facteur explicatif du résultat de la pêche et les pêcheurs vont alors chercher d'autres explications, notamment d'ordres social ou politique (dénonciations d'autres acteurs, des politiques, etc.).
- 29 D'une saison de pêche à l'autre, d'une expérience de pêche à l'autre, les pêcheurs sont confrontés à réalité indéniable de la baisse des captures. Pourtant, l'argument de la surexploitation des ressources, bien qu'invoqué par les pêcheurs, n'est pas dû à une trop grande pression locale, mais c'est une narration construite de l'extérieur au village. Dans le village de Sfantu Gheorghe, riche centre de pêche situé au bord de la mer Noire, l'affirmation qu'il y a trop de pêcheurs ne fait pas sens, car tous les habitants s'estiment légitimes pour cette pratique : « *Tout le monde a le droit de vivre de la pêche !* », alors même que le nombre de pêcheurs dans le village a diminué de moitié (150 pêcheurs enregistrés en 2000, par rapport aux 300 en 1980). À aucun moment les pêcheurs n'ont indiqué l'existence d'une concurrence accrue entre eux. L'organisation locale de la pêche permet des formes de hiérarchisation des pêcheurs « professionnels » : les savoir-faire, leur équipement, leur ancienneté, qui jouent dans le partage des lieux de pêche entre les pêcheurs. S'il y a un accord général parmi les pêcheurs de Sfantu Gheorghe sur le « déclin de la pêche », c'est pour dénoncer leur exclusion dans la nouvelle configuration socio-économique du delta, dominée par des agents économiques forts : « *La pêche a été fermée, il n'y a plus de bateaux de pêche* », « *La pêche est devenue trop chère* », « *Les lieux de pêche ont été privatisés* ».
- 30 Outre la question des droits de pêche, l'interdiction des pratiques « traditionnelles » d'entretien des milieux favorables à la pêche conduit les pêcheurs à développer des narrations alternatives à la surexploitation pour expliquer la dégradation des ressources. L'interdiction d'accès dans les zones strictement protégées, comme l'interdiction des pratiques traditionnellement utilisées pour empêcher le colmatage et favoriser l'oxygénation des lacs et des canaux (brûler les roseaux en hiver, arracher les plantes aquatiques, etc.) sont autant de causes de dégradation de la pêche avancées par les pêcheurs. Dans le village de Jurilovca, les pêcheurs déplorent à leur tour l'arrêt des repeuplements piscicoles dans la lagune Razim-Sinoe qui permettaient à l'époque socialiste de maintenir un bon niveau des ressources piscicoles. Cette pratique n'est plus compatible avec le statut de réserve naturelle, ni économiquement fiable. Les pêcheurs accusent également la protection des oiseaux lithophages (pélicans et cormorans), grands consommateurs de poisson, qui a conduit à une prolifération des oiseaux, en défaveur des pêcheurs. Ces derniers prétendent que, « traditionnellement », ils maintenaient un équilibre entre pêcheurs et oiseaux, en cassant les nids des oiseaux quand ils en

trouvaient à des endroits accessibles. L'interdiction de cette pratique par l'ARBDD aurait favorisé la prolifération non contrôlée des oiseaux. En accusant les actions dites de « conservation de la nature » de l'ARBDD d'avoir un impact négatif sur la pêche, les pêcheurs essayent de renverser le champ de la culpabilité.

### 3.3. Braconnages – Résistances locales et économie morale dans les villages du delta du Danube

- 31 On ne peut évidemment pas ignorer parmi les facteurs de dégradation de la pêche celui, récurrent, du braconnage. Illicite au regard des droits de pêche, le braconnage est de fait négocié et dédramatisé à l'échelle des villages, car il exprime aussi une forme de désobéissance et une revendication de justice. La construction de l'illégalité de la pêche dans l'espace local prend en considération des critères d'ordre *biologique* – poissons de petite taille, pêche dans des lieux ou avec des outils interdits –, mais aussi *économique* – captures non déclarées, ou *social* – pêcheurs non autorisés. Ces formes d'illégalité, tout comme l'impact sur les ressources, ne sont pas jugés de la même façon. La pire forme de braconnage relève du « braconnage biologique », car il use de méthodes qui peuvent avoir un effet très destructeur pour la ressource (comme les filets nylon ou la pêche à l'arc électrique). Les pêcheurs condamnent l'usage de ces méthodes qu'ils qualifient d'absurdes du point de vue du métier de pêcheur : « *La pêche électrique c'est comme un forestier qui couperait toute la forêt d'un coup* » (entretien, 2008, pêcheur, Sfântu Gheorghe).
- 32 Dans l'ordre de la gravité des formes de braconnage suit la pêche réalisée par des pêcheurs non autorisés, que nous avons dénommée « braconnage social ». L'appréciation de cette pratique varie en fonction de la position sociale de la personne en cause, de son appartenance au village ou à la communauté de pêcheurs. Entre « vrai ou faux pêcheur » et « vrai ou faux braconnier », l'identité et les droits des uns et des autres font l'objet de véritables conventions locales plus ou moins explicites. Sans avoir la prétention d'épuiser ici le sens de ces conceptualisations locales, un simple exemple peut aider à comprendre la complexité de ces négociations. Lors d'une discussion collective sur le port de pêche de Jurilovca, un ancien pêcheur dit qu'il s'est converti au tourisme en proposant des balades avec sa barque. Les autres pêcheurs présents répondent : « *Oui, maintenant il n'est plus pêcheur, il est devenu braconnier !* » Cette affirmation signifie que la personne en question continue de pêcher de manière occasionnelle sans être munie d'un permis de pêche et sans déclarer le poisson capturé, ce qui représente une pratique courante pour la plupart des pêcheurs convertis au tourisme. L'appellation de « braconnier » ne constitue pas une accusation morale de la part des autres pêcheurs, car il appartient au village et n'est pas considéré comme un « vrai braconnier ».
- 33 Enfin, il existe un « braconnage économique », soit la vente des captures sur le marché noir, qui est une pratique généralisée, peu condamnée au plan local, car elle n'affecte pas les conditions écologiques de la ressource, tout en permettant aux pêcheurs d'obtenir des revenus plus importants. C'est la question du partage des bénéfices de la pêche qui entre en jeu dans le jugement moral de cette pratique. Plusieurs pêcheurs de Sfântu Gheorghe assumaient pleinement la vente du poisson sur le marché noir pendant la période des concessions, en en faisant même une cause politique. La marginalisation des pêcheurs dans le régime de la concession valait justification quand les prix d'acquisition pratiqués par la firme étaient réduits de moitié : « *Je continuerai à vendre le poisson sur le marché noir aussi longtemps que les concessionnaires nous paient la moitié du juste prix* » (entretien

pêcheur, 2006, Sfântu Gheorghe). Une partie des activités informelles des pêcheurs représentent donc une forme de résistance face aux nouveaux agents économiques qui s'installent dans la région et face à l'État.

- 34 D'autres pratiques « condamnables » font l'objet de conflits locaux, mais la catégorie de « pêcheur » reste un repère pour identifier ce qui est juste ou immoral. Les conflits entre pêcheurs ne manquent pas : vol et dépouillage des outils de pêche ou vol du poisson dans les outils des pêcheurs. Le plus souvent, d'autres pêcheurs (surtout des jeunes) ou personnes du village sont soupçonnés. Mais la destruction ou le « vol » des outils de pêche peuvent être aussi utilisés par les « vrais pêcheurs » pour rappeler les règles non écrites de partage des espaces de pêche à ceux qui ne les respectent pas. Si un pêcheur trouve dans sa zone de pêche des outils qui ne lui appartiennent pas, il peut alors se les approprier. C'est une manière efficace de faire respecter les règles locales d'accès sur l'eau et, de ce point de vue, cette pratique n'est pas condamnable localement, mais bien au contraire perçue comme un acte de justice.

## Conclusion

- 35 En imposant les critères universels et scientifiques de diagnostic des ressources naturelles, les politiques de protection mettent en avant des formes de savoirs considérés comme légitimes et agissent donc comme des mécanismes de redistribution du pouvoir politique et économique. Elles servent à contrôler, par exemple, ce que les agriculteurs peuvent cultiver sur leurs terrains, combien de poissons les pêcheurs ont le droit de pêcher et comment, etc. L'analyse des différentes visions (gestionnaires et locales) sur la dégradation de la pêche dans le delta du Danube montre que l'absence ou la présence de la ressource piscicole est plus qu'un simple constat écologique basé sur des indicateurs objectivement construits. La dégradation des ressources ne se limite pas aux énoncés normatifs qui tentent de réguler l'accès à une ressource limitée (Ostrom, 1990), comme pourrait le laisser entendre une lecture institutionnelle en termes de droits de pêche. Elle inclut également une dimension sociale, économique, politique, identitaire et morale.
- 36 Bien qu'ils représentent le principal chantier de protection de la pêche, les systèmes de droits de pêche, comme outil primordial de réponse au nouveau problème de la dégradation des ressources, ont une importance toute relative sur la scène locale. Nous avons montré comment les pêcheurs du delta du Danube mobilisent un savoir complexe pour apprécier l'état de dégradation des ressources et juger les facteurs de dégradation, mais aussi pour apprécier la justesse écologique et la justice sociale des pratiques d'entretien et d'organisation de la pêche. Tout comme Thompson (1975), nous montrons que le braconnage local n'est donc pas une forme de réaction primaire ni une forme d'irresponsabilité, mais qu'il a une signification socio-politique et économique très claire qui dénonce la rupture d'une sorte de pacte moral entre les habitants du delta et l'État (incarné par l'ARBDD).
- 37 L'article démontre qu'une analyse en termes « d'économie morale » ne doit pas se limiter aux seules normes et obligations morales (Thompson, 1971) ou aux systèmes de valeurs (Scott, 1998) des sociétés locales, mais que la production et la manipulation des discours légitimes sur la dégradation des ressources sont un élément majeur dans la caractérisation des actions « justes » dans des contextes socio-écologiques complexes et divers. Les discordances observées entre les acteurs locaux et l'ARBDD ne signifient pas qu'ils seraient partagés en deux catégories qui s'opposent autour de la nécessité de

protéger les ressources, car tous les acteurs veulent s'imposer aujourd'hui comme porte-parole significatifs de ressources naturelles en danger. L'enjeu de la mise en concurrence des acteurs consiste en la production des discours légitimes sur la dégradation et la protection des ressources. Ces discours, s'appuyant sur des savoirs divers, sont également une manière de redéfinir les actes justes du point de vue écologique et social, et de négocier la place des acteurs dans les dispositifs de protection de la nature.

---

## BIBLIOGRAPHIE

- Agrawal A., 2004, *Environmentality: Technologies of Government and the Making of Subjects*, Durham, NC, Duke University Press.
- Antipa G., 1899, *Legea pescuitului și rezultatele ce le-a dat, un răspuns la atacurile ce i s'au adus*, București, Institutul de Arte Grafice și Editura Minerva.
- Antipa G., 1921, *Dunărea și problemele ei științifice, economice și politice*, București, Librăria Cartea Românească, Pavel Suru.
- ARBDD, 2007, *Rapport sur l'état de l'environnement dans la RBDD*.
- Barbier R., Riaux J., Barreteau O., 2010, « Science réglementaire et démocratie technique, Réflexions à partir de la gestion des pénuries d'eau », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 18, n°1, p. 14-23.
- Barthélemy C., 2005, « Les savoirs locaux : entre connaissances et reconnaissance », *Vertigo, La revue en sciences de l'environnement*, <http://vertigo.revues.org/2997>, consulté le 20 décembre 2010.
- Campbell L. M., Abbott J. G., 2009, « Environmental Histories and, Emerging Fisheries Management of the Upper Zambezi River Floodplains », *Conservation and Society*, vol. 7, n°2, p. 83-99.
- Catanzano J., Rey H., 1997, « La recherche halieutique entre science et action : réflexions sur fond de crise », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 5, n°2, p. 19-30.
- Charles A. T., 1992, « Fishery conflicts: A unified framework », *Marine Policy*, vol. 16, n°5, p. 379-393.
- Charles A. T., 1995, « Fishery science: the study of fishery systems », *Aquatic Living Resources*, vol. 8, p. 233-239.
- Clark C., 2001, « Stability and Moral Exclusion: Explaining Conflict in Timber-Dependent Communities », *Human Ecology Review*, vol. 8, n°1, p. 13-25.
- Daston L., 1995, « The moral economy of science », *Osiris*, vol. 10, p. 2-24.
- Degnbol P., McCay B. J., 2006, « Unintended and perverse consequences of ignoring linkages in fisheries systems », *Journal of Marine Science*, vol. 64, p. 793-797.
- Garcia S. M., 2004, « Recherche halieutique et gestion des pêches », *Aquatic Living Resources*, vol. 17, p. 91-94.
- Gastescu P., Stiuca R., 2008, *Delta Dunării - Rezervație a Biosferei*, București, Editura CD Press.



- Holm P., 1996, « Fisheries management and the domestication of nature », *Sociologia Ruralis*, vol. 36, p. 177-188.
- Hardin G., 1968, « The Tragedy of the Commons », *Science*, vol. 162, p. 1243-1248.
- Holm P., 2007, « A brief catalogue of failures: Framing evaluation and learning in fisheries resource management », *Marine Policy*, vol. 31, p. 669-680.
- IUCN, 1991, *World Heritage Nomination, IUCN Summary*, Prepared by IUCN (April 1991).
- IUCN, 1992, *Conservation Status of the Danube Delta*, Environmental Status reports 4.
- Mormont M., 2006, « Conflit et territorialisation », *Géographie Économie Société*, vol. 8, n°3, p. 299-318.
- Ostrom E., 1990, *Governing the Commons: the Evolution of Institutions for Collective Action*, Cambridge, MA: Cambridge University Press.
- Palsson G., 1995, « Learning by Fishing: Practical Science and Scientific Practice », in Hanna S., Munasinghe M. (Eds), *Property Rights in a Social and Ecological Context: Case Studies and Design Applications*, Stockholm, The Beijer Institute, p. 85-97.
- Palsson G., 1999, « Technology, Practical Knowledge and Ecological Expertise, in Angel Montes del Castillo », in *Antropología de la pesca. Debates en el Mediterráneo*, Murcia, Universidad de Murcia, p. 23-31.
- Peluso N. Lee, 1992, *Rich Forests, Poor People. Resource Control and Resistance in Java*, Berkeley, Los Angeles, Oxford.
- Reveret J.-P., 1991, *La pratique de la pêche. Comment gérer une ressource renouvelable*, Paris, L'Harmattan.
- Scott J. C., 1998, *Seeing Like a State: How Certain Schemes to Improve the Human Condition have Failed*, New Haven, Yale University Press.
- Smith E. M., 1991, « Chaos in Fisheries Management », *Maritime Studies*, vol. 3, n°2, p. 1-13.
- Thompson E. P., 1971, « The moral economy of the English crowd in the eighteenth century », *Past & Present*, vol. 50, p. 76-136.
- Thompson E. P., 1975, *Whigs and Hunters: The Origin of the Black Act*, London, Allen Lane.

## NOTES

1. La superficie totale du delta est de 4 178 km<sup>2</sup> dont 82 % se trouvent sur le territoire de la Roumanie et 18 % en Ukraine (Figure 1).
2. Les principales espèces de pêche sont la carpe du Caucase, la brème, l'alose du Danube, le silure glane, le brochet, le sandre, ainsi que plusieurs espèces d'esturgeon.
3. Grigore Antipa (1867-1944) fut un savant roumain, naturaliste, spécialiste en écologie, en zoologie et en océanographie. Son influence auprès du roi Carol I<sup>er</sup> de Roumanie lui permettra de mettre en œuvre une partie de ses projets de valorisation économique du delta en accord avec ses spécificités écologiques.
4. Entre 1906 et 1909, les revenus des pêcheurs ont en effet doublé et leur situation économique s'est considérablement améliorée, ainsi que les revenus fiscaux obtenus par l'État. Dans les années trente, la Roumanie est le premier pays exportateur de caviar d'Europe, notamment grâce aux pêcheries du delta.

5. Jusqu'à la fin de l'année 1989, 100 000 ha sont sortis du circuit naturel, dont 42 000 ha livrés à l'agriculture.
  6. Décret n° 983 du 27 août 1990. La réserve est inscrite par un seul article (art. 5. – HG 983 din 14 sept. 1990) dans la loi concernant l'organisation et l'activité du tout nouveau Ministère de l'Environnement.
  7. « *Cherhana* » est le nom donné aux unités économiques autorisées comme points de première vente du poisson en Roumanie.
  8. L'ARBDD reconnaît dès sa création le caractère « traditionnel » de la pêche et s'engage pour assurer la continuité des activités économiques traditionnelles et la reconnaissance des droits coutumiers pour la population locale.
  9. Entre 2005 et 2006, nous avons réalisé plusieurs séjours de terrain de plusieurs semaines chacun dans quatre villages, parmi les plus importants centres de pêche du delta : Sfântu Gheorghe, Jurilovca, Crișan et Dunavăț. Un nouveau terrain en 2008 visait une enquête « dégradation des ressources » et était réservée aux villages de Sfântu Gheorghe et Jurilovca.
  10. Par ailleurs, pour réaliser les pêches scientifiques permettant d'estimer plus finement l'état de la ressource, les scientifiques utilisent les mêmes techniques de pêche que les pêcheurs, ce qui provoque parfois l'hilarité chez ces derniers.
- 

## RÉSUMÉS

Dans de nombreuses zones humides, la mise en place des zones protégées est souvent accompagnée de mesures coercitives pour les pêches locales, inspirées principalement par le modèle des quotas de pêche. Les politiques de quotas sont peu adaptées aux pêches artisanales spécifiques des zones humides, car elles considèrent la dégradation de la pêche comme le résultat d'une surpêche associée à une défaillance du système institutionnel qui n'arrive pas à réguler l'accès à la ressource. Basée sur une étude ethnographique de l'évolution des droits de pêche dans la Réserve de biosphère du delta du Danube, cet article analyse la dégradation des ressources de poisson comme l'expression d'une « économie morale » au sein de laquelle sont définies de nouvelles formes d'interaction entre acteurs, ressources et milieux pour répondre aux incertitudes environnementales. Nous montrons en quoi l'énoncé de la « dégradation » engage aussi bien la formulation des politiques de droits de pêche que les pratiques et les interactions entre acteurs autour de ces ressources.

The establishment of protected areas in wetlands all over the world is often accompanied by coercive measures for local fisheries, mainly inspired by the model of fishing quotas. Unsited to the specific small scale fisheries, quota policies consider the degradation of fisheries primarily as a result of overfishing, a failure of the institutional systems that do not succeed to regulate access to the resource. Based on an ethnographic study of fishing rights evolution in the Danube Delta Biosphere Reserve, this article presents the degradation of fish resources as a form of "moral economy", defining new forms of interaction between actors, resources and environments in order to address environmental uncertainties. We show how the "degradation" of the fishery is the expression of a moral economy, both in the formulation of fishing rights policy and at the level of local practices.

## INDEX

**Mots-clés** : économie morale de la pêche, pêche artisanale, delta du Danube, droits de pêche, dégradation des ressources, savoirs locaux, réserve de biosphère

**Keywords** : moral economy of fishing, the Danube Delta, fishing rights, resource degradation, local knowledge, Biosphere Reserve

## AUTEURS

### VERONICA MITROI

Veronica Mitroi est sociologue, Institut d'écologie et des sciences de l'environnement de Paris – i EES Paris, université Pierre et Marie Curie, [veronicm@leesu.enpc.fr](mailto:veronicm@leesu.enpc.fr)

### JEAN-PAUL BILLAUD

Jean-Paul Billaud est sociologue, directeur de recherche CNRS, Laboratoire Dynamiques sociales et recomposition des espaces – LADYSS, UMR 7533, université Paris Ouest Nanterre la Défense, [billaud@u-paris10.fr](mailto:billaud@u-paris10.fr)